

# DOSSIER DE PRESSE

## Enquête VIAVOICE sur

### La Profession INFIRMIERE



Résultats du sondage réalisé par VIAVOICE sur la demande de l'Union fédérale des médecins, ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise de la CGT, en partenariat avec le groupe 3E (études et formations)

2024-2025

**UFMICT-CGT, Union fédérale Médecins, Ingénieurs, Cadres et techniciens CGT Santé et Action Sociale**

[ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)

Une enquête initiée par l'Union fédérale Médecins,  
Ingénieurs, Cadres et techniciens  
CGT Santé et Action Sociale



### CONTACT PRESSE

[ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)

En partenariat avec :

VIAVOICE

---

GR<sup>O</sup>UPE 3E

---

# SOMMAIRE

1. COMMUNIQUE DE PRESSE : « La profession infirmière en crise : des revendications légitimes *provenant directement du terrain* face à des défis grandissants »..... Page 4 à 8
  
2. Qu'est-ce que l'UFMICT-CGT ?..... Page 9

# I

## COMMUNIQUE DE PRESSE

***La profession infirmière en crise : des revendications légitimes provenant directement du terrain face à des défis grandissants***

Aujourd’hui, la filière professionnelle infirmière<sup>1</sup> traverse une crise sans précédent. Avec environ 620 000 infirmières en France dont 350 000 dans la fonction publique hospitalière et 117 000 salariées du privé, des revendications majeures émergent pour obtenir une légitime reconnaissance indispensable à l’attractivité et la fidélisation de ces professionnelles.

**Des conditions de travail alarmantes, une profession comportant de multiples critères de pénibilité mais qui pourtant, pour la quasi-totalité des infirmières, n'est plus reconnue comme pénible depuis 2010 !**

L’enquête **Viavoice** réalisée pour l’UFMICT-CGT le démontre : les infirmières dénoncent massivement une dégradation générale de leurs conditions de travail :

- **82 %** constatent une dégradation de leurs conditions de travail au cours des dernières années.
- Disponibilité contraignante : **68 %** travaillent les dimanches et jours fériés, et **44 %** en horaires de nuit.
- **80 %** affichent un solde horaire annuel excédentaire.
- **Pression constante** : 90 % déclarent évoluer dans un environnement marqué par l’urgence et des interruptions fréquentes.

Ces contraintes provoquent une surcharge physique et mentale préoccupante et de fait, **70 %** des infirmières **déclarent que leur profession affecte leur santé physique et psychologique**.

---

<sup>1</sup> Infirmière diplômée d'état, infirmière anesthésiste D.E., Infirmière puéricultrice D.E. , Infirmière de bloc opératoire D.E., Infirmière en pratique avancée D.E., cadre de santé infirmière

*Au vu de la détérioration de leurs conditions de travail et d'accueil des patients, plus de la moitié des infirmières ne trouvent plus de satisfaction dans l'exercice de leur profession et leur vie privée s'en trouve affectée.*

La majorité de la profession dénonce :

- Des conditions de travail qui ne respectent pas les temps de pause, de relève ni les plannings établis. Cette situation est principalement due à un sous-effectif chronique, exacerbé par un manque généralisé de moyens et de temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission.
- L'intensification du travail associé à l'interruption des tâches.
- Le manque de considération financière et de la hiérarchie.
- Le décalage flagrant entre l'enseignement dans les instituts de formation de soins infirmiers et la dure réalité de l'exercice professionnel.

A l'image d'autres professionnels de santé, les professions infirmières sont historiquement identifiées comme « *population à risques* » comme le démontre de façon constante de nombreuses études<sup>2</sup> : « *les professionnels de santé en activité ou en formation sont exposés au risque d'épuisement professionnel, étant donné la pénibilité de leur travail ... (confrontation avec la souffrance et la mort, prises en charge impliquant l'entrée dans l'intimité des patients, etc.) ou des causes extrinsèques (charge et organisation du travail, etc.)*<sup>3</sup> ».

## Des inégalités criantes

**Profession ultra féminisée, les infirmières d'aujourd'hui pâtissent en plus de leur bénévolat d'hier.** Les salaires de la profession sont toujours très en retrait de la moyenne constatée dans les pays de l'OCDE (la France se classe au 30<sup>ème</sup> rang sur 36 !). Selon la DRESS<sup>4</sup>, les infirmières du secteur privé sont payées en moyenne 9,7% de moins que les IDE du secteur public.

Tout en sachant qu'une infirmière du secteur public commence sa

<sup>2</sup> <https://stm.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2006-2-page-46?lang=fr>

<sup>3</sup> [https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_2769318/fr/reperage-et-prise-en-charge-cliniques-du-syndrome-d-epuisement-professionnel-ou-burnout#toc\\_1\\_4\\_1](https://www.has-sante.fr/jcms/c_2769318/fr/reperage-et-prise-en-charge-cliniques-du-syndrome-d-epuisement-professionnel-ou-burnout#toc_1_4_1)

<sup>4</sup> <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-07/DD111EMB.pdf>

carrière à 1.08 fois le SMIC en ayant une formation graduée licence et à peine plus pour les infirmiers de bloc opératoire et anesthésistes étant au grade master 2 : cela est tout simplement inacceptable !

L'âge de départ à la retraite varie entre **57 et 64 ans**, malgré de fortes contraintes professionnelles identiques, quel que soit le lieu d'exercice et en secteur public comme en secteur privé.

La CGT revendique **une grille salariale unique pour chaque profession infirmière** avec une reconnaissance de la pénibilité de leur travail, permettant un départ anticipé à la retraite, pour toutes et sans décote.

## Des politiques RH inéquitables

Les pratiques de recrutement actuelles, mêlant contrats CDD et CDI, favorisent une concurrence malsaine et de fortes disparités salariales.

La CGT revendique :

- Le respect du statut avec une mise au stage dès le recrutement dans la fonction publique hospitalière et des contrats pérennes pour les secteurs privés
- Une reconnaissance d'un minima salarial à l'embauche à 1.8 fois le Smic pour les infirmières D.E. (Diplôme d'état gradué licence) et à 2 fois les SMIC pour les infirmières spécialisées et en pratique avancée (Diplôme d'état gradué Master 2) **sur la base de la revendication CGT d'un Smic à 2000 euros bruts**
- Une revalorisation immédiate de la valeurs des **points d'indice ( à 6.00 € pour le public ) , leur indexation sur l'inflation**, ainsi qu'une augmentation immédiate de **10 % des traitements et salaire**.
- L'application de la loi sur **l'égalité salariale pour un travail de valeur égale**.
- Une carrière linéaire pour toutes avec une grille salariale unique et sans obstacle pour chaque profession infirmière prenant en compte l'ancienneté par un doublement du salaire d'entrée sur le temps de carrière.
- Le placement des cadres de santé dans un second grade issu de la grille de leur profession infirmière d'origine.

## « *La revalorisation des salaires est essentielle, pas un salaire au mérite !* »

### **Les formations en danger : les diplômes d'État menacés !**

#### **L'avenir de la profession**

A ce jour, la majorité des professionnels infirmiers émet des perspectives négatives en termes d'évolution professionnelle dont près d'un tiers ne savent pas ce qu'ils feront dans quelques années. En 2019, 37 % des salariés Français déclaraient ne pas se sentir capables de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite, dont une forte majorité étaient issus du secteur du soins, et 55% étaient infirmières<sup>5</sup>.

Malgré la campagne médiatique du gouvernement articulée autour du projet de refonte de la profession, près de 89 % des professionnels ignorent ce projet. À ce jour près d'une infirmière hospitalière sur deux a quitté l'hôpital ou a changé de métier après au mieux dix ans de carrière.<sup>6</sup>

Le projet de réingénierie de la profession, notamment la délivrance du diplôme d'État par les universités, suscite des inquiétudes :

- **Uniformité en danger** : Des formations différentes selon les universités menacent les acquis communs.
- **Incompréhension générale** :
  - Seulement 1 infirmière sur 10 déclare être informée sur cette réingénierie.
  - Seulement 11% des infirmiers veulent une modification du décret d'actes
  - 87 % défendent la formation professionnalisante actuelle.
  - 80 % souhaitent conserver le diplôme d'État **délivré par l'État**.

#### **La CGT exige**

- Une formation uniforme pour tous sur l'ensemble du territoire, garantissant des acquis théoriques et pratiques solides et

<sup>5</sup> [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/e91f0d39ca803c9847ac6c3a4326fc76/Dares-Analyses\\_Facteurs%20qui%20influencent%20la%20capacite%20%C3%A0%20faire%20le%20meme%20travail%20jusqu%27a%20la%20retraite.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/e91f0d39ca803c9847ac6c3a4326fc76/Dares-Analyses_Facteurs%20qui%20influencent%20la%20capacite%20%C3%A0%20faire%20le%20meme%20travail%20jusqu%27a%20la%20retraite.pdf)

<sup>6</sup> <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/pres-d'une-infirmiere-hospitaliere-sur-deux>

identique pour tous, avec un soutien renforcé pour les étudiants en stage.

- Un maintien du diplôme d'État délivré par l'État

**"Même profession, même formation, même travail, même salaire, même droit à la retraite !"**

## II

# QU'EST-CE QUE L'UFMICT-CGT ?

L'UFMICT-CGT a été créée en 1978. L'Union Fédérale des Médecins, Ingé, Cadres et Tech s'est construite à partir d'un besoin d'organiser et de porter les revendications des cadres de notre secteur. Aujourd'hui, l'Union fédérale organise les professionnels techniciens (infirmières, les personnels médico-techniques, techniciens de laboratoire..., personnel de rééducation kinésithérapeutes, orthophonistes, ...), sage-femmes, psychologues, cadres de santé, assistantes-sociales, médecins, directeurs et directrices, personnels administratifs, encadrants techniques, ingénieurs.

Cette organisation permet de construire les corpus revendicatifs spécifiques des métiers et professions de son champ mais aussi, à la différence des organisations corporatistes, de créer des convergences entre les différentes catégories de professionnel·le·s afin de construire un rapport de force de masse pour l'ensemble du salariat.

L'UFMICT-CGT traite ainsi de sujets tels que les formations, l'exercice professionnel, la réduction et la charge de travail, la défense et la reconnaissance des qualifications, le management pathogène et le sens du travail, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.